



Réf. Farde e-Assemblées : 2406396

N° OJ : 176

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

**Objet :** Contrat de quartier durable Les Marolles : Opération 5.03 "Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité", 3ème édition : La Querelle & ses abords.- Octroi du subside au lauréat. (Réf. 20210616)

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.03 « Appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que l'opération 5.03 est menée en priorité sur les espaces publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic du CQD Les Marolles, à savoir :

- les abords des ensembles de logements sociaux,
- les intérieurs d'îlots,
- les espaces délaissés et peu animés ;

Considérant que l'opération 5.03 vise à soutenir des initiatives locales de petite échelle dans le périmètre du CQD Les Marolles, répondant aux objectifs suivants :

- créer des moments de rencontre et de convivialité dans le quartier pour tous les publics,
- favoriser de nouvelles formes d'appropriation et d'usages des espaces publics au profit des habitants,
- augmenter la participation et l'expression citoyenne, et par ce biais, les qualités d'usage des espaces publics,
- renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et le respect des espaces publics ;

Considérant que deux premiers appels à projets ont été lancés en 2019 et 2020 dans le cadre de l'opération 5.03 ;

Considérant que les projets lauréats des deux précédentes éditions ont déjà permis d'initier un travail d'activation et de valorisation de plusieurs espaces du quartier des Marolles ;

Vu sa décision du 10 mai 2021 adoptant le règlement de participation du troisième appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité, clôturé le 7 juin 2021, ainsi que le projet de convention à conclure avec le(s) lauréat(s) ;

Considérant que la mission consiste à compléter les initiatives existantes en cours sur le terrain et à mettre en place des actions nouvelles et concrètes visant à activer, animer et valoriser la plaine de la Querelle et ses abords ;

Vu la décision du Collège le 10 juin 2021 adoptant la liste des membres du jury du troisième appel à projets pour la valorisation des espaces publics de proximité lancé dans le cadre du CQD Les Marolles ;

Considérant que le jury en question s'est réuni le 14 juin 2021 pour évaluer sur base des critères repris au règlement de participation, le dossier de candidature introduit par l'asbl Habitat et Rénovation en partenariat avec l'asbl Bravvo et la Cellule de recherche du Master en Design d'Innovation Sociale (MDIS) de l'ESA Saint-Luc Bruxelles, et l'a retenu pour le budget demandé de 20.000,00 EUR ;

Considérant que les crédits sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : L'octroi d'un subside de 20.000,00 EUR (article 93022/33202 du budget ordinaire de 2021) à l'asbl Habitat et Rénovation (en partenariat avec l'asbl Bravvo et la Cellule de recherche du Master en Design d'Innovation Sociale de l'ESA Saint-Luc Bruxelles) en tant que lauréat de l'appel à projets n° 3 pour la valorisation des espaces publics de proximité (La Querelle & ses abords), opération 5.03 menée dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles, est adopté.

Annexes :

[PV du jury \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)